



**POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE**  
**COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)**  
**P.V. DE LA REUNION DU MARDI 10 DECEMBRE 2024 A LIEVIN**

**PRESENTS** : Belkacem ABDELHAK, Stéphane AGUIAR, Jean-Paul DELPORTE, David DILIBERTO, Jean-Luc ELLART, Jérôme ERCEAU, Éric PICOT, Thomas ROBAIL, Michel ROBILLIART

**EXCUSES** : Martial BOURGEOIS, François CLERCQ, David D'ASCENZO, Daniel DUFOUR, Djamel HAROUN,

**Assistent** : Maxime BABEUR, Malik BOULEGROUNE

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2024-2025 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
ABBEVILLE SC	U17 R1	WARGNIER Christophe	BEF	CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Christophe WARGNIER remplace définitivement Monsieur Florian LASSECHERE, suspendu 8 matches, à compter du 03/12/2024.	<b>Situation régularisée.</b>
AMIENS SC	U18 R1	OBRIOT Julien	BEF	CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Julien OBRIOT remplace définitivement Monsieur Victor BRIEND, à compter du 28/11/2024.	<b>Situation régularisée.</b>
AMIENS SC	U15 R1	N'GOMA Justin	BEF	CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Justin N'GOMA remplace définitivement Monsieur Hicham ANDASMAS, à compter du 28/11/2024.	<b>Situation régularisée.</b>
AMIENS SC	U 14 Ligue	RINGUET Florian	BMF	CFF2 ou DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Florian RINGUET remplace définitivement Monsieur Justin N'GOMA, à compter du 28/11/2024.	<b>Situation régularisée.</b>

ANICHE SC	U16 R2	BEN AHMED Dominique	CFI U14/U19	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Dominique BEN AHMED remplace définitivement Monsieur Stéphane ROUZET, à compter du 28/11/2024. Il s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
ARRAS FA	Seniors R3	AZEROUAL Hafid	BMF, en cours BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Monsieur Hafid AZEROUAL remplace définitivement Monsieur Sylvain LIOGIER, à compter du 28/11/2024.	<b>Situation régularisée.</b>
AVION CS	U16 R2	DIANE Mounir	BEF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Mounir DIANE remplace Monsieur Hafid AZEROUAL à compter du 08/12/2024. La demande de licence technique régionale de Monsieur DIANE est pour le moment bloquée à cause d'un problème technique rencontré au niveau de la demande de la carte professionnelle.	<b>La commission réétudiera le dossier lors de sa prochaine réunion.</b>
CALAIS UNION FUTSAL	Seniors R2 Futsal	MARTIN Cédric	CFI Futsal U13/U15 et CFI Futsal U18/seniors	CFI Futsal certifié	Monsieur Cédric MARTIN s'engage à suivre la certification CFI Futsal cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la certification CFI Futsal cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHAMBLY FC	U18 R1 féminines	DUPIN Ludovic	CCFI U14-U19 CCFI Seniors	DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Ludovic DUPIN s'engage à suivre la certification CFF3 puis la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la certification CFF3 puis de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHAUNY US	U18 R2	JUMEAUX Lucas	en cours BMF apprentissage	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Lucas JUMEAUX remplace Monsieur Frédéric RICCI à compter	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions

					<p>du 15/11/2024. Il est en cours de formation BMF apprentissage.</p>	<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF apprentissage 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
CHEVRIERES GRANDFRESNOY US	Seniors R2	BOYER Léo	BEF	BEF	<p>A la suite de la démission de Monsieur Rodolphe JEGOUZO le 13/11/2024, Monsieur Léo BOYER le remplace à compter du 19/11/2024.</p>	<p><b>Situation régularisée</b></p>
CHOISY AU BAC US	U18 Féminines R2	BELMOKHTAR Galal	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	<p>Monsieur Galal BELMOKHTAR s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
CROIX FIC	U17 R2	RITAINE Olivier	BEF	CFF3 CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	La licence technique régionale de Monsieur Olivier RITAINE a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
DAINVILLE FC	U18 Féminines R2	DIALLO Bradley	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Monsieur Bradley DIALLO s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
DOUAI SC	Seniors R3	MERIDE Xavier	BEF	BMF	A la suite de la démission de Monsieur Lahcen NAJIH le 25/11/2024, Monsieur Xavier MERIDE le remplace à compter du 27/11/2024.	<b>Situation régularisée</b>
DOUAI SC	U18 R2	MAROILLE Philippe	CFI14-19 certifié	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	A la suite de la démission de Monsieur Wesley BOUREAU le 26/11/2024, Monsieur Philippe MAROILLE le remplace à compter du 27/11/2024.	<b>Situation régularisée</b>
DUNKERQUE USL	U16 R1	GOYER Aymeric	BEF	CFF3 ou DF CJ ou BMF	La licence technique régionale de Monsieur Aymeric GOYER a été	<b>Situation régularisée</b>

					validée	
ESTREES ST DENIS US	U15 fém R2	OGER Wilfried	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Wilfried OGER s'engage à suivre la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ETAPLES AS	Seniors R2	LALISSE Yannick	BE2	BEF	Monsieur Yannick LALISSE remplace définitivement Monsieur Eric THIEBAUT à compter du 27/10/2024. Sa licence technique nationale a été validée le 20/11/2024.	<b>Situation régularisée</b>
GOUVIEUX US	U15 R2 féminines	MACLE Emmanuel	CFI U14-U19	CFI U14-U19 certifié	La commission prend connaissance que Monsieur Emmanuel MACLE, titulaire du CFI U14-U19, apparaît sur les FMI en tant qu'entraîneur principal de l'équipe, alors que Monsieur Julien SMUTEK, titulaire du BEF et en infraction avec le recyclage obligatoire tous les 3 ans, avait été désigné entraîneur principal de cette même équipe par le club en début de saison. Monsieur MACKLE ne s'est pas	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.</p> <p>Après expiration du délai, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière.</p> <p><b>Depuis la dernière réunion de la commission, 2 rencontres officielles se sont déroulées les 30/11,</b></p>

					engagé à suivre la certification du CFI U14/U19.	<b>07/12/2024. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 80 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</b>
GUESNAIN SC	Seniors Fém Interdistricts	BECKAERT Coralie	Néant	CFI seniors certifié	Madame Coralie BECKAERT s'engage à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;  L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Edicateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».  La commission fera le point en fin de saison.  La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
HELLEMMES AS	Seniors R3	COULIBALY David	BEF	BMF ou DF Coach Seniors	Le club s'est séparé de Monsieur Abdessamad MKIKA, titulaire du BEF, en date du 23/10/2023 et a décidé de le remplacer par Monsieur David COULIBALY à compter du 24/11/2024.	<b>Situation régularisée</b>
LAON GPT Féminin BCV	U18 Fém R2	BRETIN Axelle	en cours BMF app	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Madame Axelle BRETIN est en cours de formation BMF apprentissage.	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :  L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;  L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Edicateur : suivi du BMF apprentissage

						<p>2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LAON GPT Féminin BCV	U15 Fém R2	LEFEVRE Nicolas	BMF	CFI U14-U19 certifié	<p>Monsieur Nicolas LEFEVRE ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.</p> <p>La commission rappelle que Monsieur LEFEVRE aurait dû suivre l'une des 9 sessions de recyclage programmées lors de la saison 2023-2024 afin d'éviter d'être en infraction, ou l'une des 4 sessions qui se sont déroulées depuis le début de cette saison 2024-2025 afin de régulariser sa situation.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.</p> <p>Après expiration du délai, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière.</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 8 rencontres officielles se sont déroulées les 14/09, 21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 09/11, 30/11 et 07/12/2024. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 320 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</b></p>
LE MESNIL THELLE	U18 Fém R2	ROLLAND Sébastien	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	<p>Monsieur Sébastien ROLLAND s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

						La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
LE PORTEL STADE	Seniors R2	BREBION Vincent	BEF	BEF	Monsieur Vincent BREBION remplace définitivement Monsieur Pascal LANGLOIS à compter du 26/11/2024.	<b>Situation régularisée</b>
LESQUIN US	U15 R1 Fém	GAMBLIN Maxime	CFF1	CFI U14-U19 certifié	Monsieur Maxime GAMBLIN s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LIANCOURT CLERMONT FC	U18 R2	DIAKITE Tamadjan	BEF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Tamadjan DIAKITE remplace définitivement Monsieur Jean-Pierre TOPPINARD à compter du 01/12/2024.	<b>Situation régularisée</b>
LILLE FUTSAL	Seniors R2 Futsal	BEN MOUSSA Morad	BE1	CFI Futsal certifié	<p>La situation n'a pas évolué depuis la dernière réunion de la commission le 15/11/2024. La commission avait demandé au club de régulariser la situation avant le 01/12/2024.</p> <p>Monsieur Morad BEN MOUSSA</p>	<b>La commission précise que, pour encadrer une équipe à obligation dans 2 clubs différents, l'éducateur ou l'entraîneur doit être sous contrat de travail dans les 2 clubs (voir article 10 du Statut Régional des éducateurs et entraîneurs du football).</b>

					encadre 2 équipes à obligation : l'équipe U17 R2 du club de Lille Sud avec une licence technique régionale bénévole et l'équipe seniors R2 Futsal de Lille Futsal avec une licence dirigeant. Il n'a pas le statut de salarié dans ces 2 clubs.	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p><b>Les clubs dont une équipe est visée par une obligation d'encadrement qui n'ont pas désigné l'éducateur ou l'entraîneur de cette équipe encourent, en plus des amendes prévues (60 € par match disputé en situation d'infraction), une sanction sportive à compter de la 5ème rencontre officielle en situation d'infraction.</b></p> <p><b>Depuis le début de la saison, 7 rencontres officielles se sont déroulées les 21/09, 28/09, 05/10, 19/10, 26/10, 09/11 et 16/11/2024. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 420 € et du retrait de 3 points au classement seniors R2 Futsal.</b></p> <p><b>La commission met le club en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</b></p>
LILLERS FC	Seniors Fém Interdistricts	CLODORE Andy	CFI seniors	CFI seniors certifié	Monsieur Andy CLODORE s'engage à suivre la certification CFI seniors cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
LILLERS FC	U18 Fém R2	WASSON Paola	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Madame Paola WASSON s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Edicateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
LILLERS FC	U15 Fém R2	NYS Théo	Néant	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Théo NYS s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Edicateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des</b></p>

						<b>engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
LINSELLES FC	U18 Féminines R2	DERAED Corentin	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Monsieur Corentin DERAED s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MARLY USM	U18 fém R1	PALERMO Kévin	Modules U17/19 et seniors, CCFI U14-U19	CFF3 ou DF Coach Jeunes ou BMF	Monsieur Kévin PALERMO s'engage à suivre la certification CFF3 puis la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison.	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la certification CFF3 puis de la journée complémentaire du DF Coach Jeunes cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p>

						La Commission précise qu' <b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b>
MARLY USM	U15 Fém R1	RENAUT Thomas	CFI U6-U9 certifié	CFI U14/U19 certifié	Monsieur Thomas RENAUT s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MARQUISE US	Seniors Fém Interdistricts	DELLERIE Freddy	Néant	CFI seniors certifié	Monsieur Freddy DELLERIE s'engage à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MAUBEUGE US	U18 fém R2	STROBBE Mailys	CFI U10-U13 certifié	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Madame Mailys STROBBE s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
MERIGNIES O	Seniors R2 Féminines	CAMUS Romain	BMF	DF Coach Seniors ou BMF	La licence technique régionale bénévole de Monsieur Romain CAMUS a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
NOGENT US	U18 Fém R2	GERMAIN Thomas	Néant	CFI U14/U19 certifié DF Coach Jeunes	Monsieur Thomas GERMAIN s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI</p>

						<p>U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
NOGENT US	U15 Fém R2	MARIE-BLANSTIER Mathis	Néant	CFI U14/U19 certifié	<p>Monsieur Mathis MARIE-BLANSTIER s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ROUBAIX WERVICQ RC	U18 Fem R1	LAURIER BERTRAM Adrien	En cours BMF	CFF3 ou DF CJ ou BMF	<p>Monsieur Adrien LAURIER BERTRAM est en cours de formation BMF.</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du</p>

						<p>Statut de l'Éducateur : suivi du BMF 2024-2025.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
ROUBAIX WERVICQ RC	U15 Fém R1	VERHELLE Grégory	BEF	CFI U14/U19 certifié	<p>Monsieur Grégory VERHELLE ne détient qu'une licence dirigeant cette saison. Il est en infraction vis-à-vis du recyclage obligatoire tous les 3 ans.</p> <p>La commission rappelle que Monsieur VERHELLE aurait dû suivre l'une des 9 sessions de recyclage programmées lors de la saison 2023-2024 afin d'éviter d'être en infraction, ou l'une des 4 sessions qui se sont déroulées depuis le début de cette saison 2024-2025 afin de régulariser sa situation.</p>	<p>La commission rappelle au club et à l'éducateur que :</p> <p>La situation doit être régularisée avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.</p> <p>Après expiration du délai, le club est pénalisé par une amende de 40 € par match disputé en situation irrégulière.</p> <p><b>Depuis le début de la saison, 6 rencontres officielles se sont déroulées les 21/09, 28/09, 05/10, 12/10, 09/11 et 07/12/2024. Par conséquent, la commission sanctionne le club d'une amende de 240 € et le met en demeure de régulariser la situation dans les meilleurs délais.</b></p>
ROYE NOYON US	Seniors R1	MARZEC Williams	BEF	BEF	<p>Le club s'est séparé de Monsieur Cyrille GAUSSUIN en date du 13/11/2024. Il a été remplacé par Williams MARZEC à compter du 14/11/2024. La licence technique régionale sous contrat de Monsieur MARZEC est validée.</p>	<b>Situation régularisée</b>
ROYE NOYON US	U17 R2	JACK Clément	BMF	CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes	<p>Clément JACK remplace Joao FERREIRA TORRES à compter du 20/11/2024.</p>	<b>Situation régularisée</b>
SENLIS USM	U15 Fém R2	STOLARZ François	Néant	CFI U14/U19 certifié	<p>Monsieur François STOLARZ s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
SIN LE NOBLE AS	Seniors Fém Interdistricts	DUPONT Jean-Michel	CFI U10-U13 certifié	CFI seniors certifié	<p>Monsieur Jean-Michel DUPONT s'engage à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Éducateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</b></p>

						<b>joué en situation d'infraction.</b>
SOISSONS IFC	U15 R2	LAMESSAID Nabil	BMF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	Monsieur Nabil LAMESSAID a suivi une session de recyclage les 15 et 16 novembre 2024, avec la Ligue Centre Val de Loire. Sa licence technique régionale bénévole a été validée.	<b>Situation régularisée</b>
VALENCIENNES SUMMER	Seniors Fém Interdistricts	GHESQUIER Julien	Néant	CFI seniors certifié	Monsieur Julien GHESQUIER s'engage à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
VERMELLES US	Seniors Fém Interdistricts	HERBAUX Bertrand	CFI U10-U13 certifié	CFI seniors certifié	Monsieur Bertrand HERBAUX s'engage à suivre la formation CFI seniors et la certification CFI seniors cette saison	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI seniors et de la certification CFI seniors cette saison. La commission suggère au club de consulter les</p>

						<p>calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
VERMELLES US	U15 Fém R2	GUILBERT Mathieu	Néant	CFI U14/U19 certifié	<p>Monsieur Mathieu GUILBERT s'engage à suivre la formation CFI U14/U19 et la certification CFI U14/U19 cette saison</p>	<p><b>Dérogation accordée pour la saison.</b> Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi de la formation CFI U14/U19 et de la certification CFI U14/U19 cette saison. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'<b>en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</b></p>
WASQUEHAL FOOTBALL	U16 R2	CARRIER Alexis	BMF	CFI U14-U19 certifié ou DF Coach Jeunes	La licence technique régionale bénévole de Monsieur Alexis CARRIER a été validée.	<b>Situation régularisée</b>

## Féminines Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes féminines évoluant en Ligue et à la publication des PV du 02/09/2024, du 08/10/2024 et du 15/11/2024, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- Pour les **seniors Féminines R1, R2 et Interdistricts niveau 1** :
  - o A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
  - o Il doit régulariser sa situation avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.
  - o 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle disputée en situation d'infraction.
  
- Pour les **jeunes féminines U18 R1/R2 et U15 R1/R2** :
  - o A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.
  - o Il doit régulariser sa situation avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.
  - o Interdiction d'accéder lors de la première saison en situation d'infraction ; rétrogradation en division inférieure si non en règle deux saisons de suite.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous de régulariser leur situation avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison** :

**En cas d'infraction à compter de la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées** (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

**Seniors Féminine Interdistricts (obligation d'encadrement = CFI Seniors certifié) :**

- LILLERS FC : Licence animateur à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.
- SIN LE NOBLE AS : Licence éducateur fédéral à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.

**U18 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFF3 ou CFI U14/U19 certifié ou DF Coach Jeunes) :**

- ALBERT USOA Sports : Licence éducateur fédéral à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.
- LAON GPT FEMININ BCV : Licence animateur à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.
- LEERS OS : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s) avant le 31/12/2024 dernier délai.
- MERIGNIES O : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s). Licence éducateur fédéral à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.

**U15 Féminine R1 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :**

- ROUBAIX WERVICQ RCF : Licence technique régionale à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Licence technique régionale à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.

**U15 Féminine R2 (obligation d'encadrement = CFI U14/U19 certifié) :**

- CREIL UFAA/RCCA : Qui est l'entraîneur principal ? Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s) avant le 31/12/2024 dernier délai.
- ESTREES ST DENIS US : Licence animateur à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.
- GOUVIEUX US : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la certification requise(s) avant le 31/12/2024 dernier délai.
- LAON GPT FEMININ BCV : Situation de l'éducateur à régulariser (infraction recyclage)
- MERIGNIES O : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s) avant le 31/12/2024 dernier délai.
- RAISMES FC : Le club doit transmettre une demande de dérogation accompagnée d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et/ou la certification requise(s) avant le 31/12/2024 dernier délai.
- VILLENEUVE D'ASCQ FF : Licence éducateur fédéral à demander avant le 31/12/2024 dernier délai.

## FUTSAL seniors Ligue

Suite à l'enquête technique réalisée depuis le début de saison sur l'encadrement des équipes seniors Futsal évoluant en Ligue et à la publication des PV du 02/09/2024, du 08/10/2024 et du 15/11/2024, la commission constate que certains clubs ne respectent pas les obligations d'encadrement définies dans le Statut Régional des Educateurs :

La Commission rappelle les sanctions encourues :

- A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, le club est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 60 €.
- Il doit régulariser sa situation avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison.
- 1 point de pénalité au classement par match disputé en situation irrégulière à compter de la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle disputée en situation d'infraction.

La Commission demande aux **clubs cités ci-dessous de régulariser leur situation avant la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison :**

**En cas d'infraction à compter de la 5<sup>ème</sup> rencontre officielle de la saison, les sanctions mentionnées ci-dessus pourraient être appliquées** (sanctions rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction).

**Seniors R2 FUTSAL (obligation d'encadrement = Certificat Fédéral Futsal Base ou CFI Futsal ou BMF Futsal ou Certificat Futsal Performance) :**

- LILLE FUTSAL : Le club doit régulariser la situation dans les meilleurs délais.

→ **Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :**

La commission rappelle que les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être débloquée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

Plusieurs sessions de recyclage sont proposées :

- Les 25 et 28 mars 2025 à Liévin : préparation mentale - **COMPLET**
- Les 19 et 20 mai 2025 à Liévin : spécifique défenseurs
- Les 4 et 5 juin 2025 à Amiens : responsable technique de club
- Les 11 et 12 juin 2025 à Amiens : l'informatique au service du football

→ Prochaine CRSEE : 23 janvier 2025

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

**Jean-Paul DELPORTE**  
**Président**